



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N° 2025 – 29

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

PMM CU : MMES. Alexandra MAILLOCHAUD _ Sara TOURNÉ.

MS. Michel CRETON _ Jean-François FABRE _ Rodolphe LAFFONT _ Stéphane LE COQ _ Théophile MARTINEZ _ Gérard NOLLEVALLE _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Jean-François REGNIER _ Jean-Marc THOBOIS.

CC Sud Roussillon : MME. Nathalie PINEAU.

MS. Robert DIAZ _ Marc GIMBERNAT _ Jean-André MAGDALOU _ Louis SALA.

CC Aspres : MME Maya LESNÉ.

MS. Rémy ATTARD _ Luc DEVEZE _ Philippe LEMAIGRE _ François PATRICK.

CC ACVI : MME. Maria CABRERA.

Etaient absents et excusés :

PMM CU : MMES. Marie-Hélène CASTELL _ Jacqueline IRLES _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Modeste BOSQUE _ Gilles CASAS _ Jean-Charles MORICONI _ Max TIBAC.

CC Sud Roussillon : MME. Colette ROIG.

MS. Thierry DEL POSO _ Christophe MANAS _ Robert OLIVE _ Jean-Jacques THIBAUT.

CC Aspres : MME Annie LELAURAIN _ M. Patrick BELLEGARDE.

Etaient absents :

PMM CU : MS. Jean-Pierre LEROY _ Georges PUIG _ Louis PUIG.

CC Sud Roussillon : M. René WALLEZ.

CC Aspres : MME Luce FAXULA.

MS. Francis AUSSEIL _ Denis FERRER _ Patrick MAURAN.

CC ACVI : MME. Annie PEZIN _ M. Raymond PLA.

Avaient donné procuration :

PMM CU : M. Jean-Charles MORICONI à Maria CABRERA.

CC Sud Roussillon : MME Colette ROIG à Jean-André MAGDALOU.

M. Christophe MANAS à Rodolphe LAFFONT.

Assistaient également à la séance :

MMES Morgane BOISRAMÉ _ Sandrine BOSSOREIL _ Rosemary DROUILLOT _ Élodie DUSSAUSSOIS _ Christelle PLAGNES _ Lorie VERGNES.

MS. Roland MIVIERE _ Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Demande d'adhésion à l'association AIGA et désignation des représentants.

Dossier présenté par : François RALLO, Président.

Le conseil syndical réuni en séance publique,

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'au regard des forts enjeux liés à la gestion de l'eau sur l'arc ouest méditerranéen, ce territoire s'est structuré depuis plusieurs décennies, en une quinzaine de structures de gestion (syndicats de bassin, d'étangs ou de nappes), en charge de coordonner et d'animer les politiques publiques locales de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Confrontées à des problématiques communes, renforcées par une proximité géographique marquée et une cohérence hydrographique par l'appartenance au même grand bassin Rhône-Méditerranée, ces structures sont également rattachées à la même délégation de l'Agence de l'Eau, basée à Montpellier, ce qui renforce cette cohésion.

Un travail en réseau à minima (échanges d'informations, retours d'expérience, réflexions communes...) s'est graduellement développé ces dernières années, au gré des sujets et problématiques de chaque structure.

Fortes de ces liens tissés et constatant les défis énormes à relever dans le contexte du changement climatique, ces structures ont mis en évidence le besoin de développer un véritable travail en réseau et de disposer d'un espace de travail collectif sur les problématiques communes, suffisamment structuré pour être durable et efficace.

L'association AIGA s'est créée sur le territoire de l'Arc Méditerranéen afin de répondre à cette problématique ayant pour objectif :

- Partage amélioré de nos expériences respectives dans les domaines techniques, administratifs ou financiers ;
- Favoriser le travail en réseau, notamment sur des dossiers stratégiques (SDAGE, Directive Cadre sur l'Eau, programme de financement de l'Agence de l'Eau, textes réglementaires et les consultations nationales, dossiers du comité de bassin et du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau...) ;
- Amélioration de l'articulation des actions des structures de bassin avec certaines politiques nationales (orientations, réglementations, financements, ...), en étant force de proposition auprès des interlocuteurs supra ;
- Organiser des rencontres permettant de développer nos compétences ;
- Accroissement de la visibilité de nos projets et partenariats, notamment avec l'Agence de l'Eau ;
- Développer des positionnements communs, lorsque cela est pertinent.

Le coût annuel d'une adhésion pour le SMBVR serait de l'ordre de 1500 € (750 fixes + 91*8.6/ ETP).

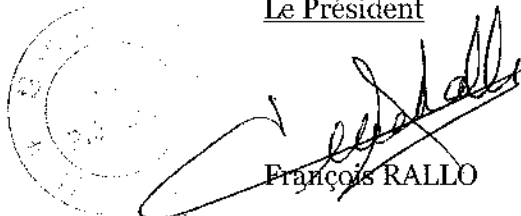
Le comité syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** le principe de l'adhésion du SMBVR à cette structure associative AIGA ;
- **APPROUVE** le coût annuel de l'adhésion pour le SMBVR ;
- **DESIGNE** un membre titulaire, Jean-François FABRE, et un membre suppléant, Sarah TOURNE, représentant le SMBVR pour le collège des élus et le directeur du SMBVR et Christelle PLAGNES, pour le collège des agents ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires à la participation du SMBVR à l'association AIGA et à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour : 26 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Le Président



François RALLO

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le



ID : 066-200044147-20250626-DELIB202529-DE